

L'Anse-à-Valleau

➤ La végétation du territoire

- Territoire agricole
- Territoire forestier
- Peuplements forestiers fragiles ou exceptionnels
- Espèces végétales à statut particulier

➤ Les milieux humides

1

0 8 000 12 000 20 000 mètres

1:400 000

CARTIER

Carte 2.1
Délimitation de la
zone d'étude

Légende

— Cours d'eau

■ Plan d'eau

— Limite des MRC

● Parc éolien de
L'Anse-à-Valleau

Notes :

Débastian Giguère, ing. f.
22 octobre 2004

PESCA
ENVIRONNEMENT

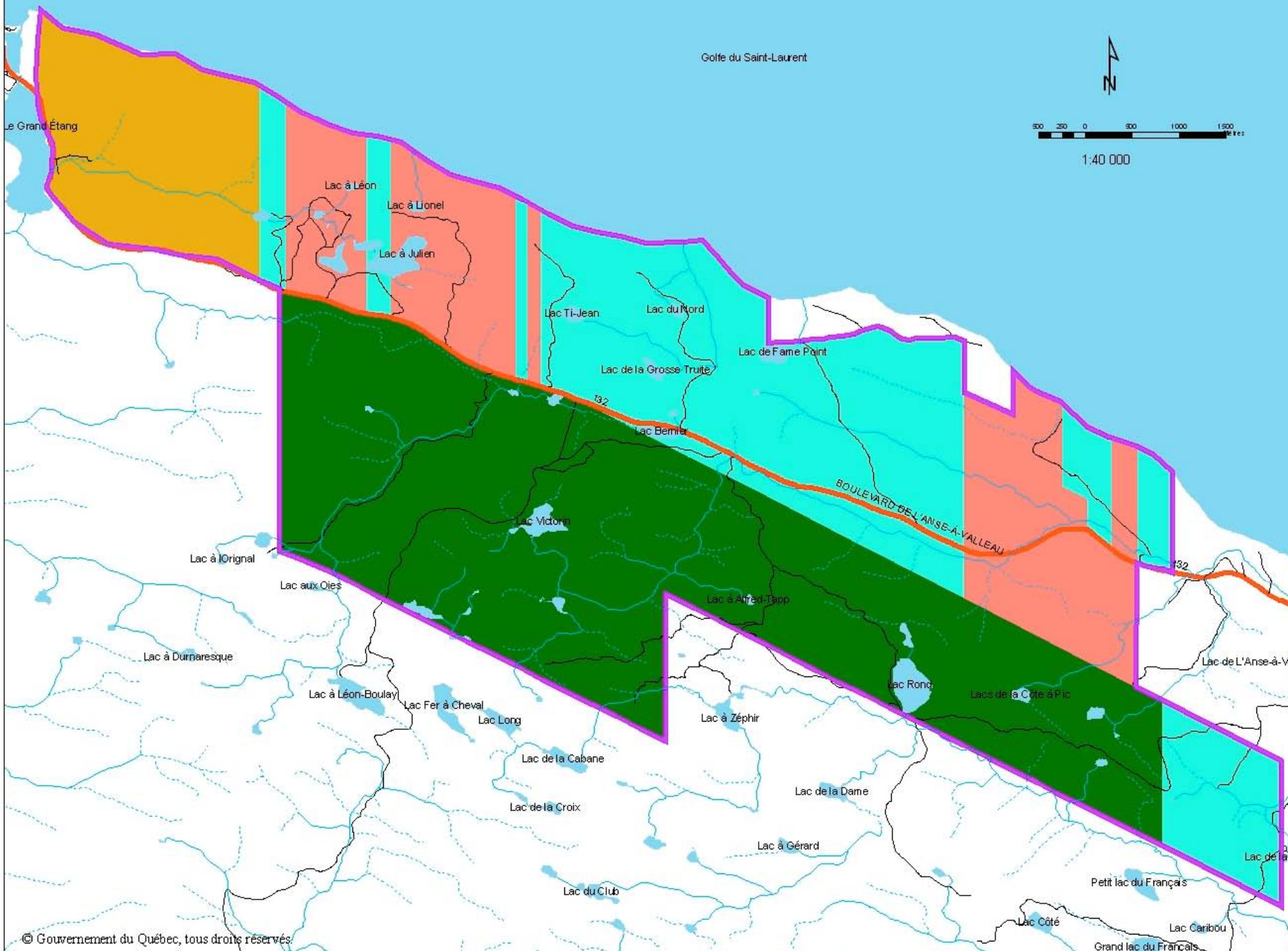
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Délimitation de la zone d'étude 4 831 ha

Golfe du Saint-Laurent

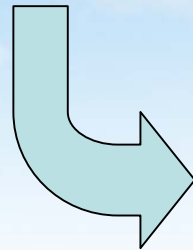


1:40 000



Forêt privée

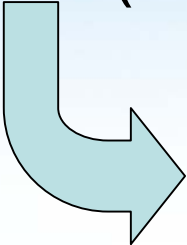
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM)



- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
- Apporter un soutien financier et technique aux propriétaires en vue de l'exécution de travaux d'aménagement forestier

Propriétaires de lots boisés

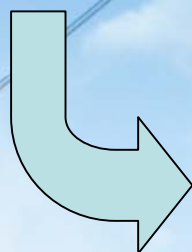
Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées de la Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine (AFOGÎM)



72% des propriétaires
réalisent des travaux
d'aménagement sur leurs
boisés privés.

Forêt publique

MRNF



- Aire commune
- Bénéficiaire de CAAF
- CAAF (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier)
- RNI (Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État)

Aire commune

- Territoire en forêt publique sur lequel un ou plusieurs bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont autorisés à récolter du bois d'une essence ou d'un groupe d'essences et où ils doivent, en contrepartie, effectuer des travaux d'aménagement

CAAF (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier)

- Contrat annuel au Québec
- Permis d'intervention pour la récolte d'un volume de bois rond d'une ou de plusieurs essences en vue d'assurer le fonctionnement de son usine de transformation du bois
- Permis pour la réalisation de traitements sylvicoles permettant d'atteindre le rendement annuel prévu au contrat pour chaque aire destinée la production forestière

RNI (Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État) - Loi sur les forêts

97 articles portant entre autres sur :

- Gestion de la superficie et localisation des aires de coupe
- Protection des rives des lacs, des cours d'eau et de la qualité de l'eau
- Implantation et utilisation des aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage
- Tracé et construction des chemins forestiers
- Emplacement des camps forestiers
- Activités d'aménagement forestier
- Application des traitements sylvicoles
- Protection de la régénération forestière

Lots intramunicipaux

- Blocs de forêt publique enclavés à l'intérieur d'une municipalité
- Gérés jusqu'en 1997 par les organismes de gestion en commun (OGC) selon des principes s'apparentant à ceux en vigueur dans les forêts publiques
- Une partie de ces lots actuellement gérée par le Conseil de bande de Gespeg par l'entremise d'une convention d'aménagement forestier

Le territoire

	Privé	Public	Intra	Seigneurie	Total
Superficie (ha)	1409,1	2095,4	845,9	480,6	4831

Le territoire forestier

- Implantations des éoliennes (67 ha)
- Construction de nouveaux chemins (35,7 km)
- Lignes électriques aériennes (1,3 km)
- Implantation de mâts de mesure (1,8 ha)

Peuplements forestiers fragiles ou exceptionnels

- Forêts anciennes
- Forêts rares
- Forêts refuges

Aucune forêt des types mentionnés précédemment n'est présente sur le site à l'étude

Espèces végétales à statut particulier




Surveillance des espèces à statut particulier

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)



Aucune espèce végétale à statut particulier n'est présente sur le site du parc éolien

Les milieux humides



Milieu où la nappe phréatique demeure assez fréquemment ou longtemps près de la surface du sol.

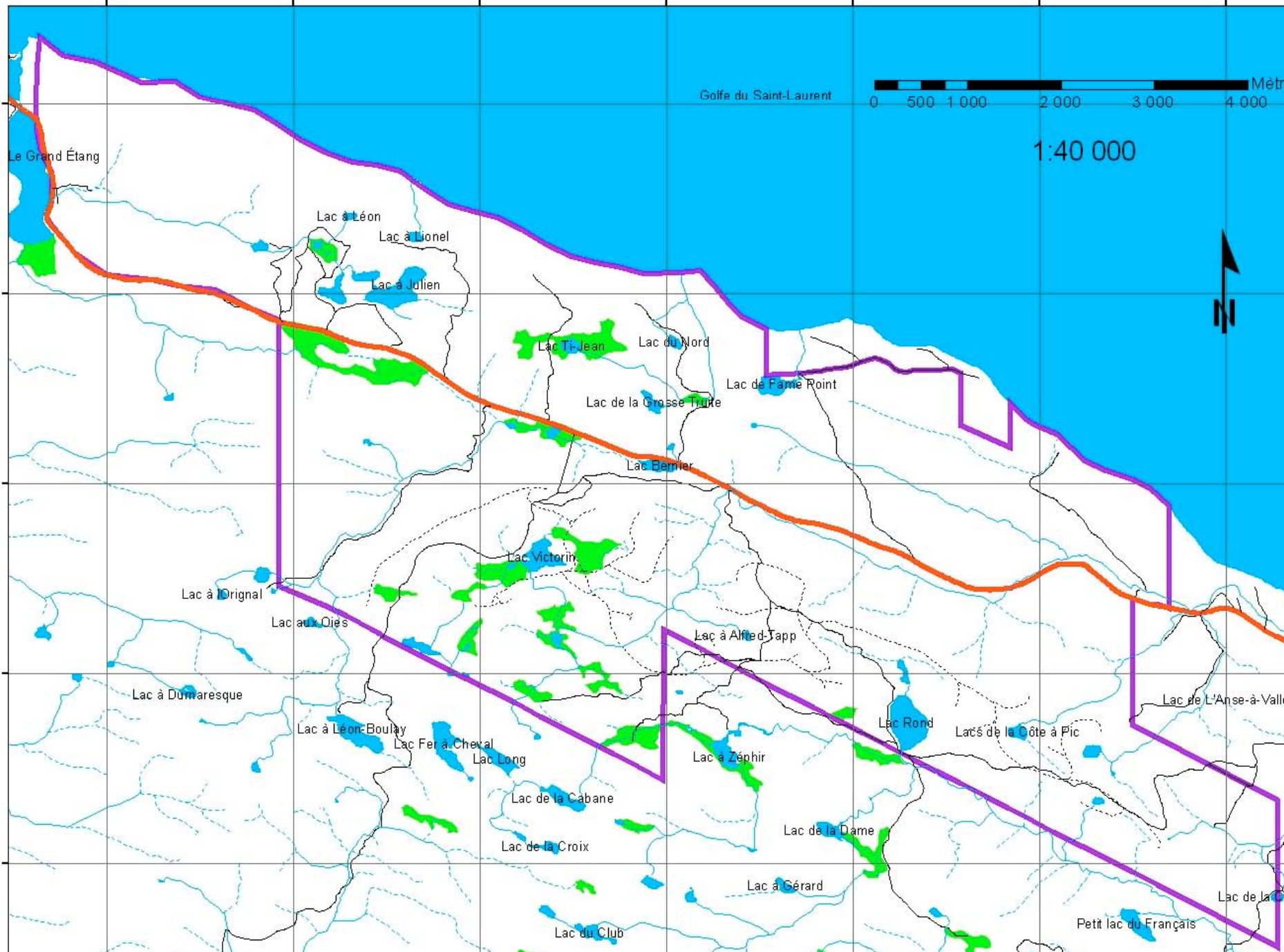
288000 290000 292000 294000 296000 298000 300000


544000
542000
540000
538000
536000

Golfe du Saint-Laurent



1:40 000





Comparaison des superficies
nécessaires entre les
configurations initiales et
finales

	Configuration initiale ha	Configuration finale ha	%
Territoire forestier	191,0	145,5	3,2
Milieus humides	5,0	2,4	1,7

63 hectares sont temporaires donc les surfaces permanentes totalisent 82,5 hectares



**VOUS
REMERCIE !**

